

Consultation publique
Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 2 mars 2026, a adopté le projet de Règlement numéro 2026-XXX modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2006-122.

Le règlement a pour objet :

- D'ajouter des critères d'évaluation pour les projets de bâtiment de 2 étages et plus et comprenant 4 logements et plus;
- De bonifier les critères d'évaluation pour les bâtiments d'intérêt patrimoniaux;
- D'ajouter des critères d'évaluations pour la zone commerciale 43-C;
- De modifier la structure du règlement afin d'en faciliter sa compréhension.

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement aura lieu **le lundi le 13 avril 2026 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement et les étapes de son adoption seront expliqués et toute personne désirant s'exprimer seront entendues.

Ce projet de règlement ne contient pas d'éléments soumis à un processus référendaire.

Pour consulter les documents :

Une copie du projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc), durant les heures normales de travail, ou sur le site internet au lien suivant : www.valdessources.ca

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 12 mars 2026.



Annie Lamontagne
Greffière